

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2015

DELIBERATION N°15/039

**Avenant n°1 à la convention d'études et de veille foncière entre la communauté
d'Agglomération Villefranche Beaujolais et l'EPORA
Secteurs Les Filatures / Les Grands Moulins**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Directeur Général,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,
- VU la Convention d'études et de veille foncière approuvée par délibération N°12/029 du Conseil d'Administration du 14 mai 2012 et signée le 10 juillet 2012 entre la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais et l'EPORA,

Sur proposition du Président,

- ✓ Approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention d'études et de veille foncière entre la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais et l'EPORA – relatif aux secteurs Les Filatures / Les Grands Moulins.
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 14-039 du Conseil d'Administration du 10 juillet 2014 précitée, à l'effet de signer cet avenant et de mener à bien toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre de l'avenant.

Le Directeur Général

17 MARS 2015

Pour le Préfet

Le Président du Conseil d'Administration

Jean GUILLET

de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation

Georges ZIEGLER

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Guy LEVI